

PROCES VERBAL

DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 13 juillet 2021, s'est réuni le lundi 26 juillet 2021 à 18 h 30 à la Mairie de Martin-Eglise, sous la présidence de Monsieur Alain MARATRAT, Maire.

PRESENTS : M. Alain MARATRAT, M. Bertrand CREMET, Mme Françoise DEMONCHY, M. Stéphane SKLADANOWSKI, Mme Marie-Laure CORROYER, M. Philippe DUPUIS, Mme Sylvie HERMAY, Mme Monique CONFRERE, Mme Elodie LAVERDURE, M. Alain TETE, Monsieur Hubert BOULEY, Mme Amandine MATHELET.

ABSENTS EXCUSES : M. Marcel BRETAGNE donne pouvoir à M. Bertrand CREMET, Mme Isabelle VAUCLIN donne pouvoir à Mme Marie-Laure CORROYER et Mme Ghislaine LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Françoise DEMONCHY.

ABSENTS : Mme Pascale GUILBERT, M. Nicolas DUFEUILLE, M. Daniel LESSARD et M. Alexandre PLEY.

Conformément à l'article L.2121- 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance. Monsieur Hubert BOULEY ayant obtenu la majorité des voix, est désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

COMMUNICATIONS

Monsieur le Maire fait un point sur le chantier du Groupe scolaire :

- Les déménagements ont eu lieu les 7 et 8 juillet 2021 pour l'école élémentaire et les 20 et 21 juillet 2021 pour l'école maternelle. Le matériel a été stocké dans les 3 classes terminées au RDC du Groupe scolaire.
- Les visites OPR (Opérations Préalables à la Réception) sont : 22 et 29/07/2021.
- L'installation des pièces (tables, chaises, meubles, etc...) sera faite courant août par les agents municipaux.
- Le ménage et la préparation du Groupe scolaire sera fait du 23 août au 1^{er} septembre par les agents des écoles.
- L'inauguration est en cours de préparation mais le contexte sanitaire n'est pas favorable pour cette manifestation. Les membres du conseil décident de reporter la date de l'inauguration à une date ultérieure mais de maintenir la visite des locaux pour les parents d'élèves début septembre.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la Centrale de Penly propose une visite du site à partir de la rentrée. Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à se rapprocher de la Secrétaire Générale par mail s'ils le souhaitent.

ORDRE DU JOUR

AVENANTS GROUPE SCOLAIRE

Lot 4 – Revêtement de façades – Avenant n°4

2021/64

L'entreprise EUROMETAL (lot Serrurerie) ayant transmis ses plans d'exécution tardivement, la découpe dans le clin n'a pas été faite en amont pour pose une grille de ventilation et la pose du portail côté maternelle suppose une pose et repose du bardage ce qui aurait pu être anticipé en amont si les plans d'exécution avaient été transmis dans les temps.

Ces travaux supplémentaires seront déduits des situations de l'entreprise EUROMETAL.

Découpe clin pour pose grille ventilation	325,00 € HT
Pose/repose bardage pour adaptation portail maternelle	1 952,00 € HT

La plus-value s'élève donc à 2 277,00 € HT soit 1,82 % du marché de base.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité pour l'avenant n°4 du lot 4 : revêtement de façades

Lot 6 – Métallerie – Avenant n°2

2021/65

Il a été décidé en cours de chantier de supprimer une prestation de fourniture et pose d'une porte métallique sur le sanitaire des garçons au RDC bas et de la remplacer par une porte en bois.

Suppression fourniture et pose porte	- 1 015,98 € HT
--------------------------------------	-----------------

La moins-value s'élève donc à 1 015,98 € HT soit – 1,65 % du marché de base.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité pour l'avenant n°2 du lot 6 : métallerie

Lot 8 – Menuiseries intérieures – Avenant n°2

2021/66

La maîtrise d'ouvrage a demandé en cours de chantier à faire poser un rideau séparatif dans le bureau situé à côté de la cour des maternelles pour permettre différents usages.

Il a également été décidé par le maître d'ouvrage de modifier l'emplacement de la salle de sieste des maternelles suite à la demande des enseignantes. Cette modification en cours de chantier a nécessité le déplacement de portes et de cloisons.

Modification portes	90,24 € HT
Fourniture et pose rideau	665,87 € HT

La plus-value s'élève donc à 756,11€ HT soit 0,83 % du marché de base.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité pour l'avenant n°2 du lot 8 : menuiseries intérieures

Lot 10 – Peinture – avenant n°2

2021/67

En cours de chantier, il a été décidé par la maîtrise d'œuvre de ne pas peindre certains éléments menuisés en medium (casiers) mais de la faire traiter directement dans la masse pour avoir une couleur teintée et une protection du bois.

Suppression peinture sur éléments menuisés	- 1 532,00 € HT
--	-----------------

La moins-value s'élève donc à 1 532,00 € HT soit – 2,64 % du marché de base.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité pour l'avenant n°2 du lot 10 : peinture

Lot 10 – Peinture – avenant n°3

La maîtrise d'œuvre souhaite, suite au rendu après une première couche de peinture, faire enduire les murs du couloir du RDC haut (maternelle) ainsi que de l'escalier menant du RDC haut au réfectoire pour des questions de rendu esthétique du fait d'une lumière rasante dans ces espaces qui est à même de montrer les défauts et de donner une perception de mauvaise qualité de l'espace.

2 passes d'enduits et 1 couche de peinture supplémentaire	2 497,55 € HT
---	---------------

La plus-value s'élève donc à 2 497,55 € HT soit 4,30 % du marché de base.

Le Conseil Municipal refuse à l'unanimité l'avenant n°3 du lot 10 : peinture

Lot 11 – CVC – Plomberie – avenant n°3

2021/68

En cours de chantier, il s'est avéré que l'évier de la salle des professeurs n'avait pas été inclus dans le dossier de consultation au lot Plomberie ou au lot Menuiseries intérieures qui fournit le meuble d'évier et le plan de travail. Il faut donc ajouter cette prestation.

Le maître d'ouvrage a également souhaité mettre une auge dans le sanitaire des professeurs côté maternelle pour faciliter le nettoyage des outils de travaux manuels pour les enseignants.

Fourniture et pose évier	1 016,00 € HT
Fourniture et pose mitigeur	650,00 € HT
Vidage évier	78,00 € HT
Fourniture et pose auge sanitaire professeurs maternelle	370,00 € HT
Robinet auge	190,00 € HT
Vidage auge	41,00 € HT
Modification tuyauterie pour auge	630,00 € HT

La plus-value s'élève donc à 2975,00 € HT soit 0,61 % du marché de base.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité pour l'avenant n°3 du lot 11 : CVC - plomberie

Lot 11 – CVC – Plomberie – avenant n°4

2021/69

Certains ouvrages sont à reprendre suite à des interventions d'autres entreprises. Le présent avenant correspond à la repose des fixations de certains radiateurs qui ont été enlevées par le peintre. Ce montant sera imputé sur les situations de l'entreprise concernée (K-14).

Repose fixation radiateurs	335,00 € HT
----------------------------	-------------

La plus-value s'élève donc à 335,00 € HT soit 0,07 % du marché de base.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité pour l'avenant n°4 du lot 11 : CVC - plomberie

Certains ouvrages sont à reprendre suite à des interventions d'autres entreprises. Le présent avenant correspond à la réparation d'attentes réseaux coupés trop court par le carreleur. Ce montant sera imputé sur les situations de l'entreprise concernée (KORKMAZ).

Réparation attentes réseaux 1 050,00 € HT

La plus-value s'élève donc à 1 050,00 € HT soit 0,22 % du marché de base.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité pour l'avenant n°5 du lot 11 : CVC – plomberie

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES LITTORAUX

2021/71

Suite aux différentes commissions et aux avis des bassins versants, le Maire et le 1^{er} adjoint procèdent à la présentation du PPRLi.

Certaines remarques ont été prises en compte, d'autres non.

Le Maire propose au Conseil municipal de valider le Plan de Prévention des Risques Littoraux en l'état afin de permettre l'ouverture de l'enquête publique.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité pour le Plan de Prévention des Risques Littoraux.

QUESTIONS DIVERSES

DECLASSEMENT ET DESAFFECTATION D'UNE PARCELLE

2021/72

La zone d'activités économiques de l'Octroi est d'intérêt communautaire depuis le 1^{er} juillet 2014 au titre de la compétence développement économique. Dans ce cadre, ses voiries de desserte, notamment la rue de l'Ancien Port, relèvent du domaine public de Dieppe-Maritime mais restent propriété de la Commune de Martin-Eglise.

Toutefois, l'extrémité de cette voie, en impasse, cadastrée section AB n°191 d'une contenance de 330m², n'est plus utilisée dans le cadre de l'exercice de cette compétence. Elle ne dessert aucune parcelle d'activité et fait l'objet des dépôts sauvages et d'incendies.

La commune de Martin-Eglise a donc proposé au propriétaire riverain de lui céder cette parcelle afin qu'il l'intègre à sa propriété.

Pour ce faire, il convient préalablement que la Commune de Martin-Eglise constate la désaffectation de la parcelle et procède à son déclassement de son domaine public.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité pour le déclassement et la désaffectation du domaine public communal de la parcelle cadastrée section AB n°191, d'une contenance de 330 m², en vue de cession par la commune.

PARTICIPATION FRAIS BASE DE LA VARENNE 2021/73

Monsieur le Maire informe que les collectivités membres du Syndicat de la base de la varenne doivent prendre en charge les salaires et charges du personnel de la base.

La commune de Martin-Eglise doit s'acquitter d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 658,35€.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité pour le paiement de la subvention exceptionnelle d'un montant de 1 658,35€ en faveur du SIVU de La Basse Vallée de la Varenne

PRISE EN CHARGE DU CHANGEMENT DES LUMINAIRES DU SALON DE COIFFURE – BUDGET 2021

La locataire du salon de coiffure de la commune rencontre des difficultés avec l'éclairage du local et souhaiterait bénéficier d'un luminaire plus adapté.

Les frais s'élèvent à 850€ mais ne sont pas inscrits au budget 2021.

Si le conseil décide de prendre en charge les travaux cette année, une décision modificative sera alors nécessaire lors de la réception de la facture.

Les membres du conseil sont d'accord pour prendre en charge les frais sur le budget 2021.

DROIT D'INTERVENTION

Madame DEMONCHY fait un nouveau point sur la situation de la base de la varenne et rapporte le déroulement de la dernière réunion durant laquelle un vote a eu lieu, cédant ainsi le site à un acheteur privé.

Monsieur BOULEY souhaite connaître l'avancée de l'entretien des espaces verts au Mont rouge. Monsieur MARATRAT et Monsieur CREMET expliquent que les agents communaux interviendront sur le domaine communal et qu'un proche de la propriétaire a commencé les travaux d'entretien.

Plusieurs remarques sont faites concernant divers entretiens : « nids de poule » rue du verger, taille de haie à prévoir en centre bourg, projection lors de débroussaillage, etc...

Madame MATHELET souhaite avoir des informations concernant les locaux provisoires de l'école élémentaire. Monsieur le Maire informe qu'ils ne sont plus loués par la commune depuis le 15/07, l'entreprise doit récupérer le matériel le 06/08.

Suite à la parution d'une information dans les journaux, Madame MATHELET souhaite connaître l'avancée de l'adoucissement de l'eau. Monsieur BOULEY explique que l'usine de traitement est installée mais ne dispose pas à ce jour des accords pour le rejet des déchets.

- Jeudi 26 août 2021,
- Jeudi 16 septembre 2021,
- Jeudi 14 octobre 2021,
- Jeudi 18 novembre 2021,
- Jeudi 16 décembre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 10.

BOULEY Hubert	BRETAGNE Marcel ABSENT POUVOIR B.CREMET
CONFRERE Monique	CORROYER Marie-Laure
CREMET Bertrand	DEMONCHY Françoise
DUFEUILLE Nicolas	DUPUIS Philippe
GUILBERT Pascale	HERMAY Sylvie
LAVERDURE Elodie	LEFEBVRE Ghislaine ABSENTE POUVOIR F.DEMONCHY
LESSARD Daniel	MARATRAT Alain
MATHELET Amandine	PLEY Alexandre
SKLADANOWSKI Stéphane	TETE Alain
VAUCLIN Isabelle ABSENTE POUVOIR ML.CORROYER	